

## Interview de José Medeiros Ferreira: le Fonds AELE de développement industriel en faveur du Portugal (Lisbonne, 25 octobre 2007)

**Source:** Interview de José Medeiros Ferreira / JOSÉ MEDEIROS FERREIRA, Miriam Mateus, prise de vue : François Fabert.- Lisbonne: CVCE [Prod.], 25.10.2007. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:03:38, Couleur, Son original).

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_jose\\_medeiros\\_ferreira\\_le\\_fonds\\_aele\\_de\\_developpement\\_industriel\\_en\\_faveur\\_du\\_portugal\\_lisbonne\\_25\\_octobre\\_2007-fr-383d73a2-4133-43d7-a9be-f989af33281e.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jose_medeiros_ferreira_le_fonds_aele_de_developpement_industriel_en_faveur_du_portugal_lisbonne_25_octobre_2007-fr-383d73a2-4133-43d7-a9be-f989af33281e.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016

## Interview de José Medeiros Ferreira: le Fonds AELE de développement industriel en faveur du Portugal (Lisbonne, 25 octobre 2007)

[Miriam Mateus] En 1975, un fonds de l'AELE pour le développement industriel a été créé en faveur du Portugal et est entré en vigueur en 1977. Vous souvenez-vous de la manière dont il a été utilisé?

[José Medeiros Ferreira] Je ne pourrais vous parler de son application concrète car c'était les autres ministères – celui de l'agriculture, celui du commerce – qui orientaient en quelque sorte son utilisation et pas tant le ministère des Affaires étrangères. Je me souviens toutefois que cela avait servi à illustrer le fait que notre demande d'adhésion à la Communauté économique européenne ne nous pénalisait en rien puisque les pays de l'AELE étaient disposés à continuer à soutenir le Portugal dans cette période de transition alors qu'ils savaient que le Portugal avait l'intention d'adhérer de façon pleine et entière à la Communauté économique européenne. Comme je vous l'ai dit, cela a constitué un soutien pour l'économie portugaise en pleine période de crise politique au Portugal, à savoir durant la phase de transition entre la dictature et l'institutionnalisation de la démocratie en 1975. Ainsi, de ce point de vue, cela montrait que l'AELE s'intéressait à l'avenir politique, économique et social du Portugal.

Il faudrait demander aux secteurs concernés – le commerce, l'industrie – comment a été utilisée cette aide, mais je sais qu'elle nous a servi à maintenir la capacité financière du pays et qu'elle a permis de développer des programmes pour moderniser l'économie portugaise. Cependant, cela a montré que malgré la demande d'adhésion à la Communauté économique européenne, les pays de l'AELE ont maintenu leur solidarité vis-à-vis du Portugal.

Je sais qu'au moment où le Portugal bénéficiait de ce fonds, il y avait deux fonds en sa faveur – je ne vais pas parler du troisième fonds *ad hoc* concédé par le Conseil de l'Europe car c'est autre chose. Ces deux fonds étaient celui de l'AELE et les aides dites de pré-adhésion qui nous ont été accordées par la Communauté économique européenne à la fin des années 70, précisément parce que – nous n'y sommes pas encore mais je peux anticiper un peu les choses – la stratégie portugaise définie par le premier gouvernement constitutionnel, et qu'on peut trouver dans le programme de ce gouvernement, était de demander rapidement l'adhésion mais de disposer ensuite du temps suffisant pour négocier en bonne et due forme afin que les deux parties puissent se préparer convenablement à l'entrée d'une économie comme la nôtre dans la Communauté économique européenne.

Ainsi, de ce point de vue, aussi bien les fonds de l'AELE qui sont arrivés au Portugal que les aides de pré-adhésion octroyées par la Communauté économique européenne ont été deux instruments qui, d'une certaine manière, ont anticipé la concession des fonds structurels au Portugal après l'adhésion à la Communauté économique européenne. Le fonds de l'AELE et les aides de pré-adhésion sont, d'une certaine manière, les embryons de cette autre nouveauté qui est arrivée au Portugal dès son entrée en 1986 dans les Communautés économiques européennes, qui était les fonds structurels.